



Clin d'œil images

Concours de diaporamas numériques - 1ere édition **Règlement**

Article 1

Le CIS organise du 7 au 15 mai 2010 un concours de diaporamas ouvert à tous les photographes amateurs.

Le thème est libre et la durée de chaque œuvre ne doit pas dépasser douze minutes.

Le nombre de montages est limité à deux par auteur.

La projection publique aura lieu le 15 mai 2010 à l'espace culturel Lucien-Jean, 95670 Marly-la-Ville.

Article 2

Un jury établira le classement des participants. Ses décisions seront souveraines et sans appel.

Article 3

Chaque auteur devra faire parvenir un CD comportant son(ses) diaporama(s) numérisé(s) sous la forme de fichier(s) exécutable(s) (.exe).

Le CD devra porter la mention du nom de l'auteur et celui du(des) diaporama(s).

Chaque diaporama devra être accompagné de la fiche d'identification

FPF téléchargeable sur le site <http://www.clindoeilimages.cis.asso.fr/>

Article 4

Si le nombre de montages présentés dépasse le temps prévu pour la projection, une présélection sera effectuée.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer les œuvres à caractère publicitaire, tendancieux, portant atteinte à la bienséance ou à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

Article 5

Les CD et la fiche d'identification FPF devront parvenir au plus tard le 15 avril 2010 à l'adresse suivante :

CLUB DE L'IMAGE ET DU SON
Concours Clin d'œil images
7, allée des Noisetiers, 95670 Marly-la-Ville.

Article 6

Afin de réduire les frais et de simplifier l'organisation du concours, les CD ne seront pas retournés. Les organisateurs s'engagent à les détruire dès la fin du festival et à effacer les œuvres des ordinateurs ayant servis aux projections.

Si, toutefois, un auteur désire le retour de son CD, il devra joindre une enveloppe affranchie (ou « lettre max ») libellée à son adresse pour le retour.

Article 7

Les œuvres présentées sont censées être libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourraient détenir des tiers. Les organisateurs du concours ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litige de la part d'ayant droits éventuels.

Article 8

A l'issue du classement et de la projection, trois prix seront attribués:

- Le Premier prix clin d'œil images
- 2 lauréats respectivement distingués en 2ème et 3ème place.

Les résultats d'une éventuelle présélection et le palmarès seront publiés sur le site :
<http://www.clindoeilimages.cis.asso.fr/>

Article 9

Les participants s'engagent à accepter que leur nom soit cité dans la presse ou tout autre média dans un but de promotion de la manifestation.

Article 10

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, faute de quoi l'œuvre présentée sera mise hors concours.

Pour tout renseignement : clindoeilimages@cis.asso.fr